Rapport annuel

EAU DE LA FORET DU THEIL

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2025

SMG Eau35
Service Gestion des Services Publics de l'eau potable

Document établi
Le 8 septembre 2026

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

EAU DE LA FORET DU THEIL

Rapport annuel

EXERCICE
2025

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 4
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNES 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - FRAIS D'ACCES AU SERVICE 8
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 8
 - LE PRIX DE L'EAU 9
 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016 10
 - RECETTES D'EXPLOITATION 11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 12**
 - QUALITE DE L'EAU 12
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 13
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 14
 - PERFORMANCE DU RESEAU 16
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 17
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 18**
 - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 18
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 18
 - ETAT DE LA DETTE 18
 - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 18
 - AMORTISSEMENTS REALISES 18
 - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS 19
 - PRESENTATION DES PROJETS 19
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 20**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 20
 - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 20

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

EAU DE LA FORET DU THEIL

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DU THEIL regroupe les communes de AMANLIS, ARBRISSEL, BOISTRUDAN, BRIE, CHELUN, COESMES, EANCE, ERCE-EN-LAMEE, ESSE, FORGES-LA-FORET, JANZE, LA-BOSSE-DE-BRETAGNE, LA-COUYERE, LALLEU, LE-SEL-DE-BRETAGNE, LE-THEIL-DE-BRETAGNE, MARCILLE-ROBERT, MARCILLE-FERCHAUD, RETIERS, SAINT-SULPICE-DES-LANDES, SAINTE-COLOMBE, SAULNIERES, TEILLAY, THOURIE et TRESBOEUF.

Le service eau potable exerce la compétence production et distribution.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

36 100 habitants

Population totale en vigueur en 2025 (données Insee : Populations légales millésimées 2022- Décret N° 2024-1276 du 31 décembre 2024) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AQUALIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2023. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2032.

Avenant n°	Date	Objet
1	19/04/2024	Actualisation des parts relatives à la production, la distribution et aux achats d'eau.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AQUALIA sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement et du génie civil.
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

Depuis le 1er janvier 2021, le SIE de la Forêt du Theil, devenu Syndicat mixte EAU DE LA FORET DU THEIL le 13 février 2025, assure la compétence Eau Potable (Production et Distribution) sur 25 communes (soient 16 communes et 1 EPCI adhérents au Syndicat mixte). Seules les informations depuis 2021 sont présentes dans ce RPQS

Rapport annuel
EXERCICE 2025

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import/Export	EAU DES PORTES DE BRETAGNE	6 000 m³/j maxi	2021	8
d'Import/Export	ATLANTIC EAU (Ex-SIAEP DE BRUTZ)	500 m³/j	2023	10
d'Import/Export	SME DU PAYS DE BAIN	-	2019	5
d'Export	EAU DU BASSIN RENNAIS	100 000 m³/an	2019	6

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Variation	Observations
Forage La Cité n°1 bis LE THEIL DE BRETAGNE		695 970	577 949	-16,96 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 20/11/2020 (700 000 m³/an)
Forage La Cité n°2 bis LE THEIL DE BRETAGNE					
Forage La Cité n°3 LE THEIL DE BRETAGNE					
Forage La Groussinière n°4 LE THEIL DE BRETAGNE		241 502	228 597	-5,34 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 20/05/2005 (585 000 m³/an)
Forage La Groussinière n°5 LE THEIL DE BRETAGNE					
Total des prélèvements [m³]		**937 472**	**806 546**	**-13,97 %**	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation	Observations
Usine de traitement de la Cité LE THEIL DE BRETAGNE	1 600	674 000	536 861	-20,35 %	
Usine de traitement de la Groussinière LE THEIL DE BRETAGNE	2 400	238 918	226 609	-5,15 %	
Total produit [m³]		**912 918**	**763 470**	**-16,37 %**	

Le rendement de l'usine de la Cité est en 2025 de 93%, en baisse par rapport à 2024 (97%)

Le rendement de l'usine de la Groussinière est en 2025 de 99%, du même ordre qu'en 2024 (99%)

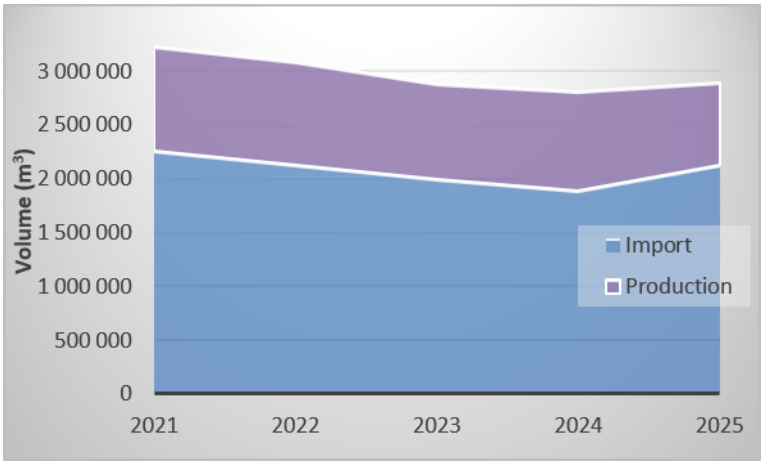
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]	Variation	Part 2025
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	1 530 336	1 711 748	+11,85 %	80,44 %
ATLANTIC EAU	361 366	416 201	+15,17 %	19,56 %
SME DU PAYS DE BAIN	2 652	0	-100,00 %	0,00 %
Total import [m³]	**1 894 354**	**2 127 949**	**+12,33 %**	**100,00 %**

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation	Part 2025
Ressources propres	912 918	763 470	-16,37 %	26,40 %
Importations	1 894 354	2 127 949	+12,33 %	73,60 %
Total général	**2 807 272**	**2 891 419**	**+3,00 %**	**100,00 %**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

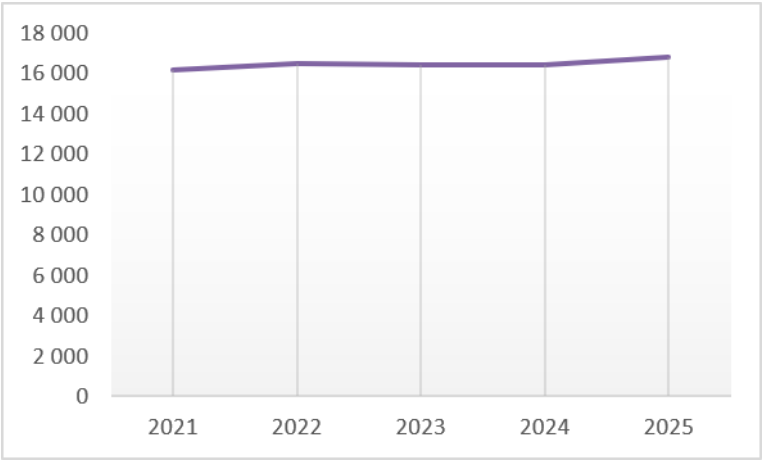


NOMBRE D'ABONNES

Abonnés		2024	2025	Variation
Nombre total d'abonnés		**16 440**	**16 788**	**+2,12 %**
Dont	*Gros consommateurs**	*1*	*1*	*0,00 %*
	Autres usagers	*16439*	*16 787*	*+2,12 %*

* Gros consommateur = Abonné qui consomme plus de 10 000 m³/an

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



- *Répartition des abonnés par commune*

AMANLIS	748
ARBRISSEL	123
BOISTRUDAN	312
BRIE	402
CHELUN	172
COESMES	634
EANCE	206
ERCE-EN-LAMEE	824
ESSE	442
FORGES-LA-FORET	134
JANZE	4 244
LA-BOSSE-DE-BRETAGNE	329
LA-COUYERE	235
LALLEU	285
LE-SEL-DE-BRETAGNE	436
LE-THEIL-DE-BRETAGNE	741
MARCILLE-ROBERT	436
MARCILLE-FERCHAUD	1 423
RETIERS	2 154
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	439
SAINTE-COLOMBE	153
SAULNIERES	369
TEILLAY	587
THOURIE	403
TRESBOEUF	557
Total des abonnés	**16 788**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	912 918	763 470	-16,37 %
Volume importé	1 894 354	2 127 949	+12,33 %
Volume exporté	- 137 651	- 153 063	+11,20 %
Volume mis en distribution	**2 669 621**	**2 738 356**	**+2,57 %**
Volume vendu aux Gros consommateurs	889 617	804 349	-9,58 %
Volume vendu aux Autres usagers	1 337 987	1 559 389	+16,55 %
Volume total vendu aux abonnés	**2 227 604**	**2 363 738**	**+6,11 %**

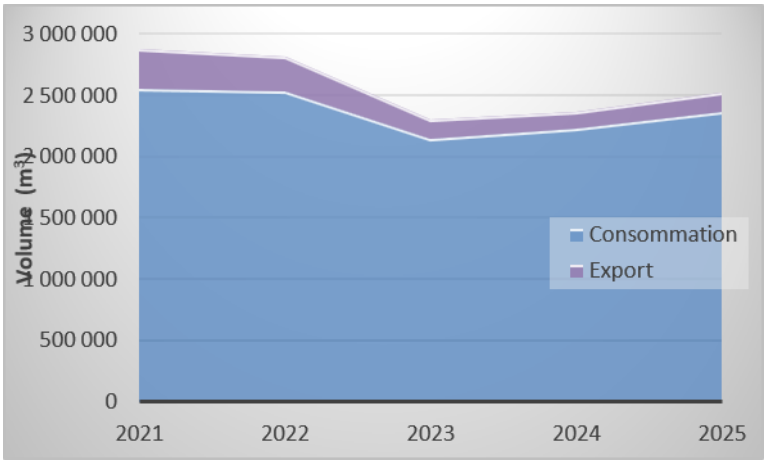
La consommation moyenne par abonné est de : **141 m³ par an.** Elle était de 135 m³ en 2024.

La consommation moyenne des « Autres usagers » est de : **93 m³** par an. Elle était de 81 m³ en 2024.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025 [m³]	Variation	Part 2025
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	704	2 503	+255,54 %	1,64 %
CEBR	136 947	144 941	+5,84 %	94,69 %
SME DU PAYS DE BAIN	0	5 619		3,67 %
Volume total exporté	**- 137 651**	**- 153 063**	**+11,20 %**	**100,00 %**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



LONGUEUR DU RESEAU

	2024	2025	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 111,3	1 118,3	+0,63 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/10/2024	Fixation du tarif eau potable 2025 (Part syndicale)
14/10/2025	Fixation du tarif eau potable 2026 (Part syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société AQUALIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2026, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de +12,25 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2026 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 22,45 € H.T.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevances de l'agence de l'eau*

Les redevances de l'agence de l'eau sont modifiées au 1er janvier 2025. Leur montant, en € par m³, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1er jan 2025	1er jan 2026
Redevance « prélèvement sur la ressource en eau »	0,0310	0,0508
Redevance « consommation d'eau potable »	0,3300	0,3200
Redevance « performance des services eau potable »	0,0200	0,0290

LE PRIX DE L'EAU

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,88	22,45	-1,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m³	0,9394	0,9342	-0,55 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	52,00	52,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m³	0,938	0,938	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0310	0,0508	+63,87 %
	Redevance pour consommation d'eau potable [€/m³]	0,3300	0,3200	-3,03 %
	Redevance pour performance du service d'eau potable [€/m³]	0,0200	0,0290	+45,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

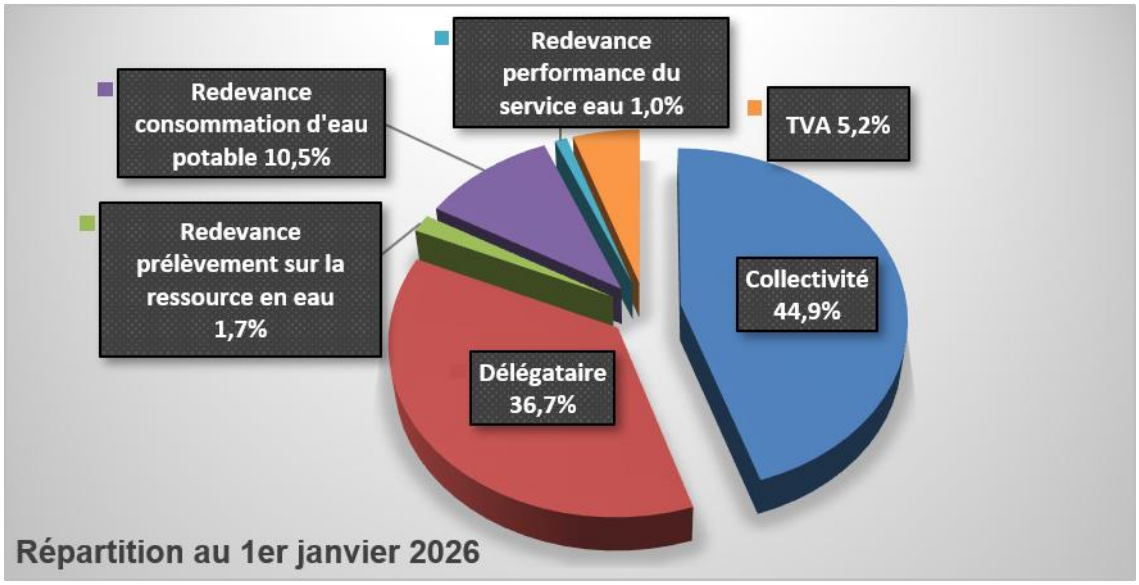
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Exploitant	135,61	134,55	-0,78 %
Collectivité	164,56	164,56	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,72	6,10	+63,87 %
Redevance pour consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
Redevance pour performance du service d'eau potable	2,40	3,48	+45,00 %
TVA	19,02	19,09	+0,35 %
Total [€ TTC]	**364,91**	**366,18**	**+0,35 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,35 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,05 €/m³

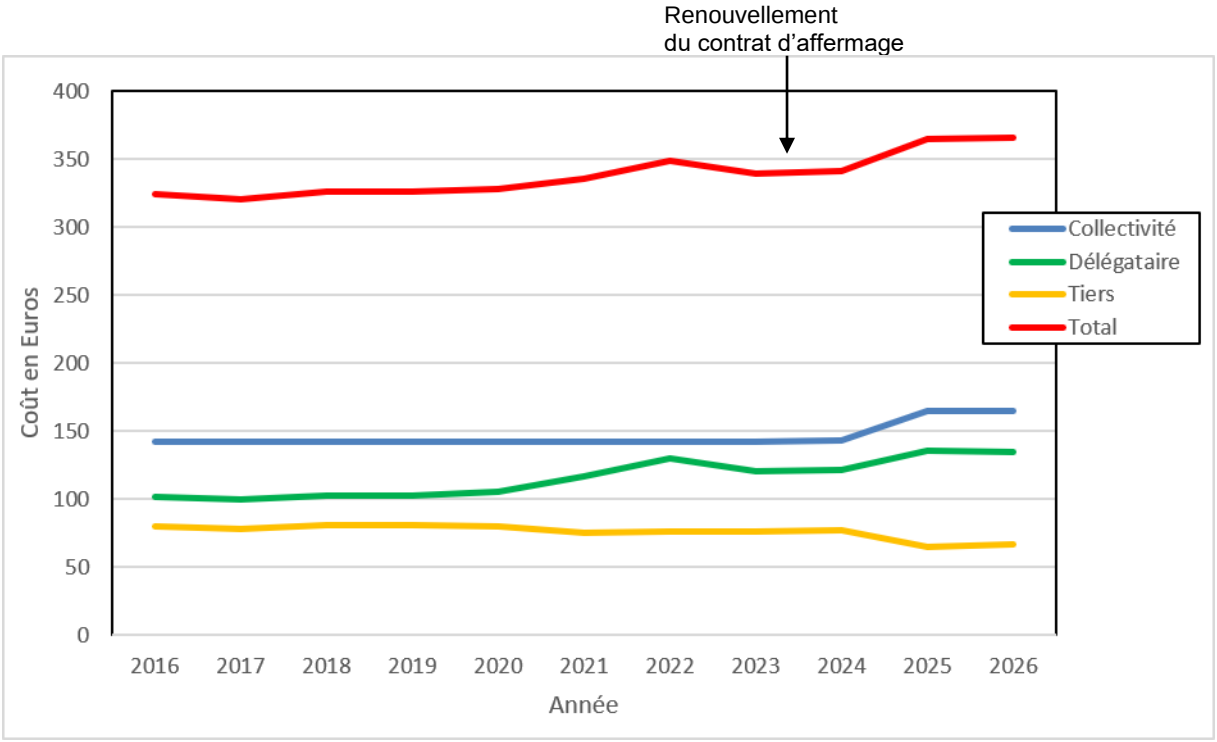


EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]*	Total [€]
2016	101,46	142,64	80,40	324,50
2017	99,74	142,64	77,90	320,28
2018	102,96	142,64	80,86	326,46
2019	102,90	142,64	80,86	326,40
2020	105,76	142,64	79,75	328,15
2021	117,10	142,64	75,63	335,37
2022	129,70	142,64	76,33	348,67
2023	120,78	142,64	75,84	339,26
2024	121,31	142,96	77,20	341,47
2025	135,61	164,56	64,74	364,91
2026	134,55	164,56	67,07	366,18

** Ensemble des redevances Agence de l'eau + Fonds de concours SMG Eau35 jusqu'en 2024 + TVA*



La facture d'un usager consommant 120 m³ **a augmenté de 12,84 %** depuis le début 2016 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total [€]
2016 - 2026	**+32,62 %**	**+15,37 %**	**-16,58 %**	**+12,84 %**

Année	**Evolution prix à la consommation** (Insee : Indice ensemble des ménages – hors tabac)
2016-2026	**+20,43%**

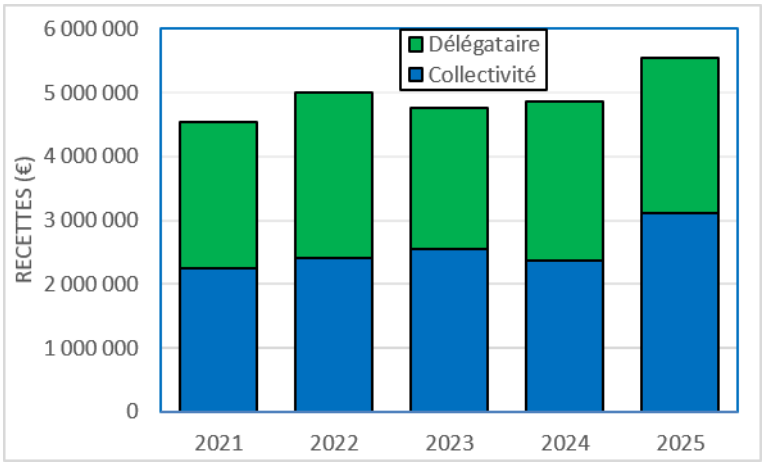
RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 318 994,69 €	3 039 245,41 €	+31,06 %
dont abonnements	927 308,69 €	1 009 144,88 €	+8,83 %
Régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Recettes de volume exporté	57 381,63 €	64 989,00 €	+13,26 %
Total recettes de vente d'eau	**2 376 376,32 €**	**3 104 234,41 €**	**+30,63 %**

- *Recettes de l'exploitant*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 369 930,33 €	2 313 651,66 €	-2,37 %
dont abonnements	344 940,33 €	415 709,00 €	+20,52 %
Régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Recettes de volume exporté	109 367,00 €	123 939,34 €	+13,32 %
Total recettes de vente d'eau	**2 479 297,33 €**	**2 437 591,00 €**	**-1,68 %**



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	102	100 %	
Conformité physico-chimique	105	97 %	Nickel (3)

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)
L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / **Limite** de qualité	**50 mg/l**	**0,1µg/l par molécule**	COT : 2 mg/l
UDI Groussinière – La Couyère (La Bosse de Bretagne, La Couyère, Saulnières, Le Sel de Bretagne et Tresboeuf)	20,8 [7,8– 22,4]	Traces	Max : 0,8
UDI Billerie/ Groussinière - Janzé (Amanlis, Brie et Janzé)	8,4 [1,2 – 18,7]	Traces	Max : 1,4
UDI Cité – Retiers (Le Theil de Bretagne, Boistrudan, Chelun, Coesmes, Eancé, Essé, Forges la Forêt, Marcillé Robert, Martigné Ferchaud, Retiers, Sainte Colombe et Arbrissel)	11,3 [2,5 – 21,9]	Traces	Max : 1,2
UDI Brutz – Ercé en Lamée (Lalleu, Martigné Ferchaud, Saint Sulpice des Landes, Teillay, Thourie et Ercé en Lamée)	9,7 [6,7 – 14,0]	<Seuil de détection	Max : 0,4

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 1,6 et 44,4µg/l sur les unités de distribution du secteur du SM Eau de la Forêt du Theil

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

38 % de la population d'Eau de la Forêt du Theil a pu être concerné par la présence de nickel. Ces observations ponctuelles sont sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour le reste de la population (62%), l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS		Commentaire	Proposition collectivité
Forages de La Cité			
➔	80 %	Arrêté préfectoral du 20 décembre 2024 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle sera mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 80% est admis	80 %
Forages de La Groussinière			
➔	80 %	Arrêté préfectoral du 20 mai 2005 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Conformité des stockages hydrocarbures). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG Eau35. Un indice de 80% est admis	80 %
Import d'eau traitée depuis Eau des Portes de Bretagne			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Billerie. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis Atlantic Eau			
➔	80 %	L'import vient de la station de Bonne-Fontaine. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis SME du Pays de Bain			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Boutratais. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis.	80 %

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	**80 %**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

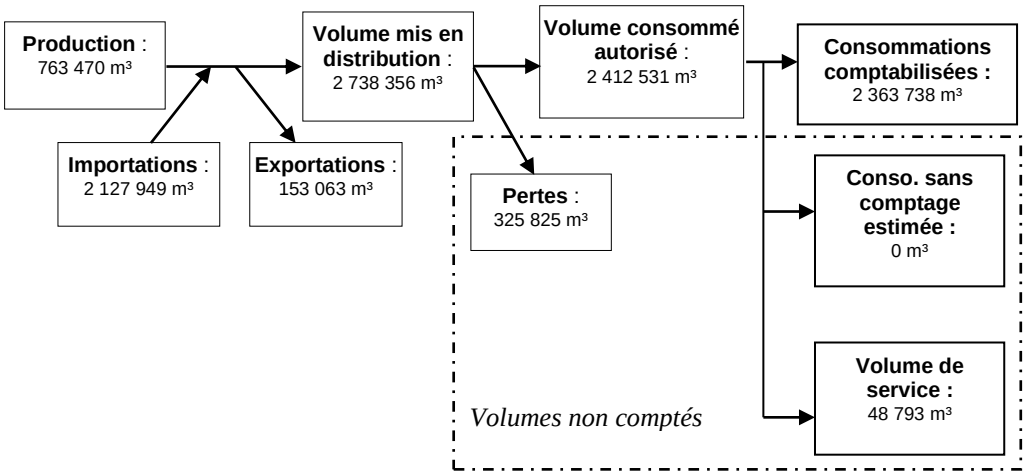
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	13
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**108**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir) sont évalués à 48 793 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	89,4 %	91,5 %	84,1 %	86,0 %	88,7 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,89	0,67	1,31	1,09	0,92

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

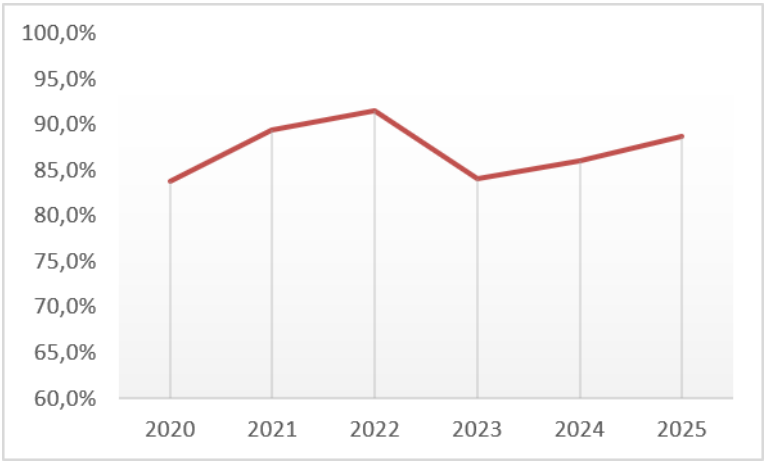
	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,84	0,65	1,14	0,97	0,80

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

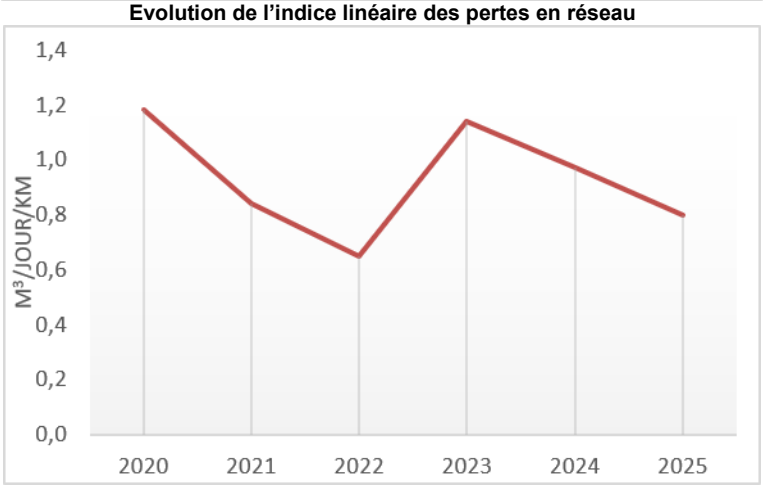
	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,1	7,0	5,9	6,0	6,3
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,4 %	66,2 %	66,2 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	30,74	6,068	49,97	6,349	5,680
% de renouvellement du réseau	2,77%	0,57%	4,50%	0,53%	0,41%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,77 %.**

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 98,807 km

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord-cadre à bons de commande 2022	616 177 €
Accord-cadre à bons de commande 2025	16 011 €
Déploiement de la télérelève – Pilote de Martigné-Ferchaud	20 544 €
Construction ouvrage de stockage Le Theil de Bretagne	1 195 €
Divers travaux sur le réseau AEP	612 718 €
Montant total des travaux payés	**1 266 645 €**

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre est de 18 079.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €	0 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	1 269 098,54 €	1 231 101,85 €	1 230 200,66 €	1 184 555,91 €	1 119 223,51 €

PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord-cadre à bons de commande 2022-2024	1 900 000 €
Accord-cadre à bons de commande 2025-2029 (montant/an)	950 000 €
Déploiement de la télérelève – Pilote de Martigné-Ferchaud	98 750 €

PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme de renouvellement réseau 2026	2 500 000 €
Sectorisation du réseau	150 000 €
Création d'une nouvelle usine de traitement	7 750 000 €
Construction d'une nouvelle bâche	3 100 000 €
Réhabilitation de 2 bâches	385 000 €
Déploiement de la télérelève – Phase 1	1 100 000 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2024	2025
montants des abandons de créance	**0,00 €**	**0,00 €**
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	**0,00 €**	**0,00 €**
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2024	2025
Subvention versée à une association pour un projet eau potable	7 866 €	0 €